



C/41/17

ORIGINAL : anglais

DATE : 22 janvier 2008

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Quarante et unième session ordinaire
Genève, 25 octobre 2007

COMPTE RENDU

adopté par le Conseil

Introduction

- *1. Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa quarante et unième session ordinaire à Genève le 25 octobre 2007, sous la présidence de M. Doug Waterhouse (Australie), président du Conseil.
2. La liste des participants figure à l'annexe du présent document.
- *3. Le président souhaite chaleureusement la bienvenue à la délégation de la République dominicaine, État qui est devenu le soixante-quatrième membre de l'Union le 16 juin 2007.
4. La délégation de la République dominicaine exprime ses remerciements pour l'accueil reçu par son pays lorsqu'il est devenu membre. Le texte de l'intervention de la délégation figure à l'annexe II du présent document.
- *5. Le président souhaite chaleureusement la bienvenue à la délégation de la Turquie, État qui a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la Convention UPOV le 18 octobre 2007 et qui deviendra le soixante-cinquième membre de l'Union le 18 novembre 2007.

* L'astérisque précédant le numéro du paragraphe indique que le texte est repris du relevé des décisions (document C/41/16).

6. La délégation de la Turquie exprime ses remerciements pour l'accueil reçu par son pays et dit se réjouir à l'idée de coopérer avec les membres de l'Union. Le texte de l'intervention de la délégation figure à l'annexe III du présent document.

*7. Le Conseil note que l'Espagne a ratifié l'Acte de 1991 de la Convention UPOV le 18 juillet 2007.

Adoption de l'ordre du jour

*8. Le Conseil adopte le projet d'ordre du jour proposé dans le document C/41/1 Rev., après avoir supprimé le point 4 intitulé "Examen de la conformité de la législation ou du projet de législation de tout État ou de toute organisation ayant déposé une demande selon l'article 34.3) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV".

Examen de la conformité de la loi sur la protection des variétés végétales de la République du Monténégro avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV

*9. Les délibérations ont lieu sur la base du document C/41/14.

10. À l'intention des observateurs, la délégation des Pays-Bas fait référence à son intervention ainsi qu'à sa question adressée à la délégation du Monténégro à la soixante-quatorzième session du Comité consultatif concernant l'exception facultative en vertu de l'article 15.2) de l'Acte de 1991. Elle fait remarquer que le texte du paragraphe 22 du document C/41/14 sera conforme à l'Acte de 1991 mais signale que, en l'état, il est ouvert à toutes les espèces. Elle suggère qu'il serait bon d'avoir un mécanisme pour restreindre le privilège de l'agriculteur à des espèces particulières et elle invite la délégation du Monténégro à expliquer au Conseil ce que le gouvernement du Monténégro a l'intention de faire avec l'article 29.2) de la loi.

11. Le représentant de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes ornementales et fruitières de reproduction asexuée (CIOPORA) remercie la délégation des Pays-Bas de son intervention. Il recommande que le privilège de l'agriculteur prévu dans l'article 29.2) de la loi ne soit pas appliqué aux variétés ornementales et fruitières de reproduction asexuée.

12. La délégation du Monténégro note qu'elle comprend les préoccupations de la délégation des Pays-Bas et du représentant de la CIOPORA à propos du privilège de l'agriculteur. Elle informe le Conseil que l'exception sera limitée à des espèces particulières et que le Monténégro fournira une base juridique permettant de restreindre ce privilège.

13. Le représentant de la CIOPORA explique que, si les dispositions de la loi relatives au privilège de l'agriculteur ne s'appliquent pas aux variétés ornementales et fruitières de reproduction asexuée, il recommandera la loi aux membres de son organisation. En outre, il demande des renseignements sur les procédures douanières en place pour contrôler les importations et les exportations de variétés protégées au Monténégro.

14. La délégation du Monténégro informe le Conseil que les procédures douanières ont été prises en compte dans une loi différente traitant de la violation des droits de propriété intellectuelle, y compris les droits d'obtenteur.

*15. Le Conseil décide

a) de prendre note des renseignements communiqués dans le document C/41/14;

b) de recommander au Monténégro d'incorporer des dispositions additionnelles et des modifications dans la loi, telles qu'elles figurent dans le document C/41/14, et de remplacer "30 jours" par "60 jours" dans l'alinéa 3 de l'article 12 de la loi; dès que ces dispositions additionnelles et ces modifications auront été incorporées dans la loi, la loi ainsi modifiée devra être soumise au Conseil pour examen de sa conformité avec l'article 34.3) de l'Acte de 1991;

c) de demander au Bureau de l'Union d'offrir son concours au Gouvernement du Monténégro pour la rédaction des dispositions additionnelles et des modifications nécessaires; et

d) d'autoriser le secrétaire général à informer le Gouvernement du Monténégro de cette décision.

*16. La délégation du Monténégro informe le Conseil que son pays rédigera les dispositions additionnelles et les modifications nécessaires, ainsi que le recommande le Conseil, et qu'il a l'intention de soumettre la loi ainsi modifiée à l'examen du Conseil.

Compte rendu du président sur les travaux de la soixante-quatorzième session du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, de recommandations préparées par ce Comité

17. Le président informe le Conseil que le Comité consultatif a :

a) décidé de poursuivre les délibérations à sa soixante-quinzième session sur les manières d'améliorer l'efficacité, l'efficacités et la durée des sessions de l'UPOV, et demandé au Bureau de l'Union d'établir un document reposant sur les interventions faites à sa soixante-quatrième session et sur toutes les contributions additionnelles des membres reçues avant le 30 novembre 2007;

b) pris note de l'état d'avancement de l'examen des lois des États et des organisations qui ont engagé la procédure d'adhésion à la Convention de l'UPOV;

c) demandé au Bureau de l'Union d'établir un document d'information sur la décision prise le 20 octobre 1999 par le Conseil sur l'adhésion à l'Acte de 1978, pour examen à sa soixante-quinzième session en avril 2008;

d) été informé d'une demande d'éclaircissement par la CIOFORA à la cinquante-sixième session du Comité administratif et juridique (CAJ) tenue les 22 et 23 octobre 2007 concernant le paragraphe 4 de l'annexe du document CAJ/56/5 qui reproduisait un "Aperçu des activités en cours de l'UPOV concernant la défense des droits d'obtenteur", approuvé par le Comité consultatif à sa soixante-treizième session. Le Comité consultatif est convenu que l'explication donnée dans le paragraphe 4 de l'annexe du

document CAJ/56/5 est une explication appropriée eu égard à l'examen des lois par le Conseil;

e) pris note des faits nouveaux relatifs au cours d'enseignement à distance de l'UPOV (DL 205) et approuvé l'exonération de taxes pour quelques étudiants;

f) approuvé l'élaboration d'un cours avancé d'enseignement à distance intitulé "Examen des demandes de droits d'obtenteur" et chargé le Bureau de l'Union de prendre les mesures nécessaires pour élaborer et impartir ce cours;

g) pris note qu'une demande adressée à l'UPOV de coopérer à un projet entrepris par l'Association internationale d'essais de semences (ISTA), en collaboration avec la Fédération internationale des semences (ISF), en vue de siéger au comité d'organisation d'une conférence mondiale sur les semences en 2009. Le Comité consultatif est convenu que l'UPOV devrait y participer étant entendu que le projet souligne les avantages découlant de la protection des obtentions végétales selon la Convention UPOV; et

h) pris note des renseignements fournis sur la diversité biologique, les ressources phylogénétiques et la protection des obtentions végétales ainsi que des éléments nouveaux au Conseil des ADPIC concernant le réexamen de l'article 27.3.b) de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).

18. Le représentant de l'ISF prend note avec satisfaction de l'accord sur la participation de l'UPOV au comité d'organisation de la conférence mondiale en 2009. Il indique que cinq organisations y prendront part, à savoir l'UPOV, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'ISTA et l'ISF, et confirme que cette conférence mettra en relief les avantages de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV.

*19. Le Conseil prend note du compte rendu présenté par le président.

Adoption des documents TGP/4/1 "Constitution et maintien des collections de variétés", TGP/9/1 "Examen de la distinction" et "Directives concernant les profils d'ADN : choix des marqueurs moléculaires et construction d'une base de données y relative ('Directives BMT')"

20. Le président fait référence aux documents C/41/13, TGP/4/1 Draft 10, TGP/9/1 Draft 10 et Directives BMT (proj.9). Il signale que, en réponse aux observations de quelques délégations sur la nécessité d'apporter des améliorations d'ordre rédactionnel aux documents, le Comité consultatif est convenu que le Comité consultatif, le Comité technique (TC) et le CAJ devront se voir offrir une nouvelle possibilité de faire des observations sur les documents.

21. Le représentant de l'ISF constate avec déception que les documents ne pourront pas être adoptés. Il pose la question de savoir si la possibilité de faire des observations sur les documents concernait uniquement leur rédaction ou leur substance également.

22. Le président lui répond que le Comité consultatif, à sa soixante-quatorzième session, n'a pas été informé de problèmes de fond mais qu'il est conscient de quelques problèmes de rédaction et que, dans ce cas-là, il sera judicieux d'en traiter.

*23. Le Conseil note que, à la suite des observations formulées par certaines délégations au sujet de la nécessité d'apporter des améliorations d'ordre rédactionnel, le Comité consultatif est convenu d'envoyer une circulaire au Comité consultatif, au Comité technique (TC) et au Comité administratif et juridique (CAJ) pour leur fournir une opportunité de faire des observations dans un délai de quatre semaines à propos des documents TGP/4/1 Draft 10, TGP/9/1 Draft 10 et Directives BMT (proj.9). À partir des observations qui auront été reçues, de nouveaux projets de textes pour ces documents seront établis en vue d'être soumis au Comité de rédaction à sa réunion du 8 janvier 2008. Les projets de textes correspondants incluant les observations du Comité de rédaction seront ensuite soumis au TC, au CAJ et au Comité consultatif ainsi qu'au Conseil en avril 2008.

Rapport annuel du secrétaire général pour 2006 et rapport sur les activités menées pendant les neuf premiers mois de 2007

*24. Le Conseil approuve le rapport du secrétaire général sur les activités de l'Union en 2006, présenté dans le document C/41/2.

*25. Le Conseil prend note du rapport sur les activités menées pendant les neuf premiers mois de 2007, qui figure dans le document C/41/3.

*26. Répondant à une proposition de la délégation de la Communauté européenne, le Conseil accepte que le Bureau de l'Union envisage la possibilité d'élaborer un module d'enseignement à distance sur la jurisprudence fournie par des membres de l'Union.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Comité administratif et juridique

27. Le Conseil prend note des travaux du CAJ à sa cinquante-cinquième session, tenue le 29 mars 2007, qui sont présentés dans le document C/41/9.

28. Le président du CAJ informe le Conseil que le CAJ, à sa cinquante-sixième session, les 22 et 23 octobre 2007, a :

a) été saisi d'exposés du représentant de l'ISF et des délégations de l'Allemagne, du Brésil et du Royaume-Uni sur les expériences et les initiatives relatives à l'élaboration de formulaires de demande électroniques; en ce qui concerne ces exposés, le CAJ était convenu que le Bureau de l'Union devra organiser à Genève le 9 avril 2008 ou autour de cette date une réunion afin d'étudier les possibilités d'échanger des renseignements sur les systèmes de demande électroniques et leur intégration dans des bases de données;

b) approuvé des modifications aux sections pertinentes du document TGP/5 intitulé "Expérience et coopération en matière d'examen DHS";

c) pris note des renseignements fournis par le Bureau de l'Union sur les techniques moléculaires;

d) pris note de l'état d'avancement de l'élaboration de matériels d'information sur la Convention UPOV et des travaux préparatoires qui seront entrepris par le groupe consultatif du Comité administratif et juridique (CAJ-AG) à sa deuxième session, censée avoir lieu le 26 octobre 2007;

e) pris note de la composition actualisée du CAJ-AG, résultant de l'invitation de ce groupe à M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande); et

f) pris note des conclusions du Comité consultatif relatives à la défense des droits d'obtenteur et de la décision prise par le Comité consultatif de mettre à la disposition de la CIOPORA et de l'ISF le document intitulé "Aperçu des activités en cours de l'UPOV concernant la défense des droits d'obtenteur".

29. Le président du CAJ informe le Conseil qu'au projet de programme de travail de la cinquante-septième session du CAJ en avril 2008 sont inscrits les points suivants : documents TGP; formulaires électroniques de demande; élaboration de matériels d'information consacrés à la Convention UPOV; et techniques moléculaires.

30. Le Conseil prend note des travaux du CAJ à sa cinquante-sixième session sur lesquels le président du CAJ a fait rapport et approuve le programme de travail de la cinquante-septième session du CAJ, exposé par le président du CAJ dans son rapport verbal.

Rapport sur l'état d'avancement des travaux du Comité technique, des groupes de travail techniques et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

*31. Le Conseil prend note des travaux du TC, des groupes de travail techniques et du Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN, présentés dans les documents C/41/10 et C/41/10 Add., et approuve les programmes de travail exposés dans le document C/41/10.

*32. La délégation de la République de Corée fait rapport sur les activités relatives aux caractères de la forme de la plante chez l'oignon et chez *Cucurbita maxima* Duch., qui ont fait l'objet d'un examen à la quarante et unième session du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV), tenue à Nairobi (Kenya) du 11 au 15 juin 2007. Elle relève que ces activités, qui consistaient en un échange de photographies et de descriptions entre membres de l'Union, ont été très utiles, et suggère de procéder de manière analogue pour d'autres plantes et d'autres groupes de travail techniques. Le Conseil convient que cette question devrait être examinée par le TC et par les groupes de travail techniques.

Désignation du vérificateur des comptes

*33. Le Conseil décide de renouveler le mandat de la Suisse en tant que vérificateur des comptes de l'UPOV jusqu'à l'année 2011 incluse. Il témoigne sa reconnaissance aux autorités suisses pour leur assistance.

État financier intermédiaire pour 2006; arriérés de contributions au 30 septembre 2007

*34. Le Conseil prend note de l'état financier intermédiaire pour 2006, de l'état du paiement des contributions et des participations au fonds de roulement présentés dans le document C/41/11, et de l'information selon laquelle, à la suite de paiements récents, la Jordanie et le Portugal n'ont plus d'arriérés; ce point de l'ordre du jour n'appelle pas de décision.

Examen et approbation du projet de programme et budget de l'Union pour l'exercice biennal 2008-2009

35. Les délibérations ont lieu sur la base du document C/41/4.

36. La délégation de l'Allemagne déclare que "L'approbation par l'Allemagne du présent projet de budget de l'UPOV est sujette à une disposition selon laquelle les excédents ne doivent pas être utilisés pour accroître le fonds de réserve. Il est demandé que la part de l'Allemagne dans un éventuel excédent serve à financer sa contribution pour l'année budgétaire suivante. L'Allemagne juge inacceptable qu'un fonds de réserve soit utilisé pour résoudre les futurs problèmes de liquidité dus à la décision de revoir à la baisse les unités de contribution conformément à l'article 28.3)c) de la Convention UPOV ou à la réticence de nouveaux membres de payer plus de 0,2 unité de contribution. De l'avis de l'Allemagne, il est nécessaire, comme nous l'avons déjà dit ces dernières années, que soient modifiées les dispositions de l'article 29.3)b) et 3)c) de la Convention afin de rendre les contributions fiables et transparentes, par exemple selon le nombre de titres délivrés, suivant en cela le principe du juste partage du fardeau. En conséquence, l'Allemagne demande qu'aux sessions du printemps de l'UPOV, la nécessité de modifier le système des contributions soit de nouveau examinée. Le gouvernement allemand fera en temps voulu une proposition dans ce sens".

37. La délégation des États-Unis d'Amérique déclare que son pays a toujours été d'avis que les unités de contributions doivent être décidées sur une base volontaire. Elle demande que soit expliquée la raison d'être du remboursement que sollicite l'Allemagne à propos du programme et budget pour l'exercice 2008-2009. Elle rappelle que l'Allemagne a toujours vigoureusement appuyé les efforts faits par le Comité consultatif pour stabiliser le budget et note que la déclaration de l'Allemagne risque de rendre la situation incertaine. La délégation se demande si la délégation de l'Allemagne met en question l'existence d'un fonds de réserve ou si elle demande qu'un excédent en sus d'un certain niveau, 10% ou 20% par exemple, soit distribué aux membres de l'Union.

38. La délégation de l'Allemagne confirme que son pays est en faveur d'un arrangement fiable et stable mais qu'elle souhaite également trouver une solution au problème des unités de contribution. Elle est consciente de la nécessité d'avoir un fonds de réserve qui sera utilisé pour faire face à des situations d'urgence imprévues et elle est prête à faire montre de souplesse concernant les niveaux recommandés pour un tel fonds. La délégation souhaite éviter que la réserve accumule des fonds.

39. Le secrétaire général adjoint rappelle que, de l'avis du vérificateur des comptes, le fonds de réserve de l'UPOV est insuffisant et doit être accru. Il signale que, pour des raisons imprévues exceptionnelles, le Bureau de l'Union a réussi à réduire les dépenses, en particulier parce que certaines activités ont été financées sur l'indemnisation versée par l'UPOV à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et parce qu'un poste est resté vacant pendant six mois. Le secrétaire général adjoint explique que, dans le moyen terme, il sera nécessaire d'examiner la situation financière de l'UPOV dont les dépenses augmenteront en effet plus rapidement que les recettes.

40. Le président rappelle que le vérificateur des comptes a constaté que les recettes de l'UPOV sont fragiles et que l'Union n'est pas réellement en mesure de faire face à des imprévus. Il rappelle également que le Conseil a accepté la recommandation du vérificateur des comptes qui a été mise en œuvre dans le document C/41/4. Il note qu'il y a consensus sur

la nécessité pour l'UPOV d'avoir un fonds de réserve et que, d'après le vérificateur des comptes, le niveau actuel de 10% du fonds de réserve est insuffisant. Il ajoute que, si le chiffre de 20% a été proposé, c'est pour assurer la stabilité en cas de changements imprévus à court terme.

41. Le secrétaire général adjoint précise que le but visé n'est pas d'utiliser les contributions pour accroître le montant du fonds de réserve mais pour mettre en œuvre la recommandation du vérificateur des comptes. Il indique par ailleurs que de nouveaux membres ont décidé de porter leur contribution à un niveau supérieur au niveau minimum de 0,2 unité, par exemple 0,75 unité, 5 unités et une demi-unité de contribution. Il explique que l'excédent anticipé de 150 000 francs suisses est tout simplement une évaluation prudente des dépenses par rapport aux recettes prévues.

42. La délégation des États-Unis d'Amérique exprime ses remerciements pour les explications fournies par le secrétaire général adjoint selon lequel l'intention n'est pas d'utiliser les contributions pour accroître le montant du fonds de réserve au regard d'un budget centré sur des activités. Elle déclare également que les États-Unis d'Amérique ne considèrent pas ce fonds comme un instrument qui doit être utilisé à l'appui d'activités relevant de l'UPOV, mais plutôt comme un fonds pour les situations d'urgence. C'est sur cette base que la délégation a approuvé le projet de programme et budget pour l'exercice 2008-2009, présenté dans le document C/41/4, et qu'elle a accepté la recommandation du vérificateur des comptes portant le niveau du fonds de réserve à 20%.

43. La délégation du Kenya fait observer que le fonds de réserve peut aider à faire face aux fluctuations de change.

44. Le président prend note de l'intervention de la délégation du Kenya. Il demande à la délégation de l'Allemagne de lui dire si elle est disposée à accepter le programme et budget étant entendu que le fonds de réserve ne doit être utilisé que dans des situations exceptionnelles non prévues et ne doit pas servir à financer des programmes inscrits au budget par activité.

45. La délégation de l'Allemagne déclare que l'Allemagne fait sienne cette proposition.

*46. Le Conseil prend note de l'intervention de la délégation de l'Allemagne et explique que le fonds de réserve ne doit être utilisé que dans des situations exceptionnelles non prévues et ne doit pas servir à financer des programmes inscrits au budget par activité.

*47. Le Conseil approuve

a) les propositions contenues dans le document C/41/4 sur le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009, y compris le montant des contributions des membres;

b) le plafond proposé pour les dépenses inscrites au budget ordinaire;

c) le nombre total de postes pour le Bureau de l'Union;

d) l'allocation de 6% des dépenses de personnel à la provision pour frais de cessation de service et de prestations médicales à la fin de l'exercice biennal 2006-2007;

- e) l'allocation de 3% des dépenses de personnel à la provision pour frais de cessation de service et de prestations médicales à la fin de l'exercice biennal 2008-2009; et
- f) un montant recommandé du fonds de réserve fixé à 20% des dépenses prévues.

48. La délégation des États-Unis d'Amérique prend note du nombre accru de demandes de formation adressées au Bureau de l'Union et à ses membres mais aussi du temps et des ressources limités pour les satisfaire. Elle signale que les États-Unis d'Amérique ont créé, au sein de l'Office américain des brevets et des marques (USPTO), une académie mondiale de la propriété intellectuelle dont la mission est d'impartir des cours de formation sur la propriété intellectuelle partout dans le monde. Elle fait rapport sur les récents entretiens avec le Bureau de l'Union sur l'organisation d'une session intitulée "Former le formateur" dont sera l'hôte l'USPTO. La délégation a demandé au Bureau de l'Union qu'il l'aide à dispenser une formation sur les perspectives internationales des systèmes d'obtentions végétales qui reposent sur la Convention UPOV, formation axée principalement sur différentes méthodes d'examen DHS. L'objectif est de contribuer au développement de la formation déjà impartie par le Bureau de l'Union et les membres, et de faire prendre conscience de l'existence du système UPOV de protection des obtentions végétales. La délégation indique que le premier cours de formation doit avoir lieu à Alexandria (États-Unis d'Amérique), en février 2008, et elle invite les membres de l'Union à identifier des formateurs potentiellement qualifiés qui peuvent y participer. La délégation explique que les formateurs potentiels assistant au cours devront être motivés, être dynamiques et avoir des connaissances sur les systèmes de protection des obtentions végétales. Elle ajoute que le succès du cours d'enseignement à distance de l'UPOV (DL-205) sera une condition préalable à remplir pour assurer une bonne compréhension de base solide de l'UPOV. Des examinateurs de la protection des obtentions végétales à la retraite, des professeurs d'université et des conseillers auprès des services de membres de l'Union sont de bons exemples de candidats potentiels. La délégation s'attend à ce que le nombre des participants au premier cours de formation soit de 20 environ et explique que, si ce cours se révèle une réussite, d'autres cours pourront être organisés. La délégation propose que le Bureau de l'Union envoie une circulaire pour recenser les formateurs potentiellement qualifiés et elle prend note avec plaisir des observations du Conseil sur l'utilité d'un tel programme.

49. En réponse à une question posée par le président sur la durée du cours, la délégation des États-Unis d'Amérique indique que la phase d'élaboration du cours n'est pas encore terminée mais que le cours sera vraisemblablement d'une durée de cinq jours.

50. La délégation du Mexique donne son soutien à la proposition des États-Unis d'Amérique et aux efforts que ce pays déploie pour assurer le renforcement des capacités dans le domaine de la protection des obtentions végétales et de la propriété intellectuelle en général. Elle fait rapport sur la formation très utile qu'elle a reçue des États-Unis d'Amérique en matière de propriété intellectuelle et de ressources génétiques. La délégation note que la formation proposée répond à l'objectif de l'UPOV, à savoir l'efficacité et l'efficacité du système en renforçant la capacité du Bureau de l'Union.

51. En réponse à une question posée par le représentant de l'ISF, le président note que les organisations ayant statut d'observateur pourront elles aussi identifier des formateurs potentiellement qualifiés du secteur privé.

*52. Le Conseil convient que le Bureau de l'Union devrait envoyer une circulaire aux membres de l'Union et aux observateurs auprès de l'Union afin que ceux-ci puissent désigner des formateurs potentiellement qualifiés souhaitant participer à ce cours de formation.

Calendrier des réunions pour 2008

53. Les délibérations ont lieu sur la base du document C/41/8.

54. La délégation des États-Unis d'Amérique rappelle les délibérations qui ont eu lieu à la soixante-quatorzième session du Comité consultatif sur les différentes manières d'améliorer l'efficacité, l'efficacités et la souplesse dans la fixation de la durée des sessions de l'UPOV. Elle prend note de la longueur du programme de travail de la soixante-quinzième session du Comité consultatif prévu pour la matinée du 11 avril seulement, et du programme final de la cinquante-septième session du CAJ qui, comme elle le constate, dépendra de l'état d'avancement des travaux du CAJ-AG et qui ne nécessitera peut-être pas toute la journée prévue. La délégation se demande si le Conseil est disposé à donner au Bureau de l'Union, en consultation avec le président du Conseil, une certaine souplesse pour fixer la durée de ces sessions en fonction de leurs ordres du jour.

55. Le président demande aux membres du Conseil de lui faire part de leurs opinions sur la proposition de donner au Bureau de l'Union, en consultation avec le président du Conseil, une certaine souplesse pour déterminer en avril 2008 la durée de chaque session de l'UPOV.

56. En réponse à une question soulevée par le représentant de l'ISF, le président confirme que cette proposition permettra de fixer avec souplesse la durée de chaque session aux dates de réunions prévues. Il explique que toute modification de la durée des sessions sera notifiée aussi rapidement que possible.

57. Le secrétaire général adjoint fait remarquer qu'après la deuxième session du CAJ-AG, le Bureau de l'Union aura une meilleure idée du programme pour la cinquante-septième session du comité. Le Bureau de l'Union sera alors en mesure d'étudier avec le président du Conseil la possibilité de réduire la durée de la cinquante-septième session du CAJ de telle sorte que le Comité consultatif ait plus de temps à sa soixante-quinzième session.

*58. Le Conseil approuve le calendrier des réunions pour 2008 présenté dans le document C/41/8, après avoir convenu d'accorder au Bureau de l'Union, en consultation avec le président du Conseil, une certaine souplesse dans la fixation de la durée de chaque session de l'UPOV.

*59. Le Conseil note aussi les dates des réunions qu'il est proposé de tenir à Genève en 2009.

Élection du nouveau président et du nouveau vice-président du Comité administratif et juridique et du Comité technique

*60. Le Conseil prend note des renseignements fournis dans le document C/41/10 Add.

*61. Le Conseil élit, dans chaque cas pour un mandat de trois ans prenant fin avec la quarante-quatrième session ordinaire du Conseil, en 2010,

- a) Mme Carmen Amelia M. Gianni (Argentine), présidente du Comité administratif et juridique;
- b) M. Lü Bo (Chine), vice-président du Comité administratif et juridique; et
- c) M. Chris Barnaby (Nouvelle-Zélande), président du Comité technique.

* 62. Le Conseil propose que le TC recommande la nomination d'une personne au poste de vice-président du TC à sa quarante-quatrième session, en avril 2008.

* 63. Le Conseil exprime ses remerciements aux présidents sortants, M. Krieno Fikkert (Pays-Bas), président du Comité administratif et juridique, et Mme Julia Borys (Pologne), présidente du Comité technique, pour le travail accompli au cours de leur mandat.

Situation dans les domaines législatif, administratif et technique

* 64. Le Conseil prend note des documents C/41/5, C/41/6, C/41/7 et C/41/12, et note qu'un document révisé portant sur les "statistiques sur la protection des obtentions végétales" pour la période 2001-2005 (document C/40/7 Rev.) est disponible; ce point de l'ordre du jour n'appelle pas de décision.

65. Le Conseil assiste à une démonstration de la version en ligne de la base de données GENIE, qui, comme on le lui avait annoncé, sera sous peu disponible sur la première zone d'accès restreint du site Web de l'UPOV.

Médaille de l'UPOV

* 66. En hommage à sa contribution remarquable à l'UPOV, le secrétaire général adjoint remet à M. Bernard Le Buanec, secrétaire général de la Fédération internationale des semences (ISF), une médaille d'or de l'UPOV.

67. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I / ANNEX I / ANLAGE I / ANEXO I

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS /
TEILNEHMERLISTE / LISTA DE PARTICIPANTES

*(dans l'ordre alphabétique des noms français des membres/
in the alphabetical order of the names in French of the members/
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Mitglieder/
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)*

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROS

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Udo FENCHEL, Counsellor, Permanent Mission, 28c, chemin du Petit-Saconnex,
CH-1204 Geneva, Switzerland
(tel. : +41 22 7301260 e-mail: udo.fenchel@diplo.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA

Marcelo Daniel LABARTA, Director de Registro de Variedades, Instituto Nacional de
Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 347, 1063 Buenos Aires
(tel.: +54 11 4349 2445 fax: +54 11 4349 2444 e-mail: mlabarta@inase.gov.ar)

Carmen Amelia M. GIANNI (Sra.), Directora de Asuntos Jurídicos, Instituto Nacional de
Semillas (INASE), Paseo Colón 922, 3 piso, of. 308/310, 1063 Buenos Aires
(tel.: +54 11 4349 2430 fax: + 54 11 4349 2421 e-mail: cgianni@inase.gov.ar)

Gonzalo Martín JORDÁN, Segundo Secretario, Misión Permanente, 10, route de l'Aéroport,
CH-1215 Ginebra, Suiza
(tel.: +41 22 9298606 fax: +41 22 798 5895 e-mail: gonzalo.jordan@ties.itu.int)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA

Doug WATERHOUSE, Chief, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, P.O. Box 200,
Woden ACT 2606
(tel.: +61 2 6283 7981 fax: + 61 2 6283 7999 e-mail: doug.waterhouse@ipaaustralia.gov.au)

Nik HULSE, Senior Examiner, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, P.O. Box 200,
Woden ACT 2606
(tel.: +61 2 6283 7981 fax: + 61 2 6283 7999 e-mail: nik.hulse@ipaaustralia.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA / ÖSTERREICH / AUSTRIA

Heinz-Peter ZACH, Leiter des Referates III/9c für Saatgut und Sortenwesen,
Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft, Umwelt und Wasserwirtschaft,
Stubenring 12, A-1010 Wien
(tel.: +43 1 711 002795 fax: + 43 1 513 8722 e-mail: heinz-peter.zach@bmlfuw.gv.at)

BÉLARUS / BELARUS / BELARUS / BELARÚS

Uladzimir BEINIA, Deputy Director, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Kazintsa str. 90/1, 220108 Minsk
(tel.: +375 17 2123955 fax: + 375 17 278 3530 e-mail: sortr@mshp.minsk.by)

Zakhar NAUMOV, First Secretary, Permanent Mission, 15, avenue de la Paix,
CH -1211 Geneva, Switzerland
(tel.: +41 22 748 2450 fax : +41 22 748 2451 e-mail : mission.belarus@ties.itu.int)

BELGIQUE / BELGIUM / BELGIEN / BÉLGICA

Camille VANSLEMBROUCK (Mme), Attaché, Office de la propriété intellectuelle, North Gate III, 16, blvd. du Roi Albert, B-1000 Bruxelles
(tel.: +32 2 277 8275 fax: + 32 2 277 5262 e-mail: camille.vanslembrouck@economie.fgov.be)

BOLIVIE / BOLIVIA / BOLIVIEN / BOLIVIA

Jorge Alberto ROSALES KING, Director, Oficina Regional de Semillas, Programa Nacional de Semillas, Ministerio de Desarrollo Rural, Agropecuario y Medio Ambiente, Calle Capitán Dardo Arana No. 3095, Casilla postal 2736, Santa Cruz de la Sierra
(tel.: +591 33 523272 fax: + 591 33 523056 e-mail: jorgerosales@semillasantacruz.org)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Daniela DE MORAES AVIANI (Mrs.), Coordinator, National Plant Variety Protection Service (SNPC), Ministry of Agriculture, Livestock and Supply, Esplanada dos Ministérios, Bloco 'D', Anexo A, Sala 249, Brasilia , D.F.70043-900
(tel.: +55 61 3218 2549 fax: + 55 61 3224 2842 e-mail: daniela.aviani@agricultura.gov.br)

BULGARIE / BULGARIA / BULGARIEN / BULGARIA

John AUSTIN, Technical Liaison Officer, Executive Agency for Variety Testing Field Inspection and Seed Control, 125, Tzarigradsko Shosse Blvd, BG-1113 Sofia
(tel.: +359 2870 3157 fax: + 359 2870 8027 e-mail: john.austin@mail.bg)

CANADA / CANADA / KANADA / CANADÁ

Sandy MARSHALL (Mrs.), Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), 2, Constellation Crescent, Ottawa, Ontario K1A 0Y9
(tel.: +1 613 221 7525 fax: + 1 613 228 4552 e-mail: smarshall@inspection.gc.ca)

CHILI / CHILE / CHILE / CHILE

Enzo CERDA, Jefe, División de Semillas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Ministerio de Agricultura, Avda. Bulnes 140, piso 2, Casilla 1167-21 Santiago de Chile
(tel.: +56 2 345 1561 fax: +56 2 697 2179 e-mail: enzo.cerda@sag.gob.cl)

Manuel TORO UGALDE, Encargado Registro de Variedades Protegidas, Division Semillas, Servicio Agrícola y Ganadero, Ministerio de Agricultura, Avda Bulnes 140, piso 2, 1167-21 Santiago de Chile
(tel.: +56 2 345 1569 fax: + 56 2 697 2179 e-mail: manuel.toro@sag.gob.cl)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA

ZHANG Yaning (Mrs.), Project Administrator, International Cooperation Department, State Intellectual Property Office, No 6 Xituchenglu, Haidan District, 100088 Beijing
(tel.: +86 10 6208 3097 fax: + 86 10 6201 9615 e-mail: zhangyaning@sipo.gov.cn)

LÜ Bo, Director, Division for the DUS Testing of New Varieties of Plants, Development Center of Science and Technology, Ministry of Agriculture, 18 Mai Zi Dian Street, Chaoyang District, 100026 Beijing
(tel.: +86 10 6592 5213 fax: + 86 10 6592 5213 e-mail: lvbo@agri.gov.cn)

SONG Min, Professor, Institute of Agricultural Resources & Rural Regional Planning, Chinese Academy of Agricultural Sciences, 12, Zhongguan cun Nandajie, 100081 Beijing
(tel.: +86 10 6891 9634 fax: 86 10 6891 9634 e-mail: songm@caas.net.cn)

WANG Qiong (Ms.), Administrator, State Forestry Administration, Plant Varieties Protection Office, No. 18 Hepingli East Street, 100714 Beijing
(tel.: +86 10 84239104 fax: + 86 10 84238883 e-mail: wangqiong@cnpvp.net)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA

Ana Luisa DÍAZ JIMÉNEZ (Sra.), Coordinador Nacional, Derechos de Obtentor de Variedades Vegetales y Producción de Semillas, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Calle 37, # 8-43, Piso 4, Bogotá D.C.
(tel.: +57 1 232 8643 fax: +57 1 232 4697 e-mail: obtentores.semillas@ica.gov.co / ana.diaz@ica.gov.co)

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE / EUROPEAN COMMUNITY /
EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT / COMUNIDAD EUROPEA

Jacques GENNATAS, Conseiller du Directeur Général Adjoint, Direction Générale Santé et Protection des Consommateurs, Commission européenne, 4, rue Breydel, Office: B232-2/22, 1040 Bruxelles, Belgique
(tel.: +32 2 295 9713 fax: + 32 2 298 1227 e-mail: jacques.gennatas@ec.europa.eu)

Antonio ATAZ, Administrator, General Secretariat of the Council of the European Union, 175, rue de la Loi, 1048 Brussels, Belgium
(tel.: +32 2 281 4964 fax: +32 2 281 6198 e-mail: antonio.ataz@consilium.europa.eu)

Carlos GODINHO, Vice President, Community Plant Variety Office (CPVO), 3, boulevard Maréchal Foch, B.P. 10121, 49101 Angers Cedex 02, France
(tel.: +33 2 4125 6413 fax: +33 2 4125 6410 e-mail: godinho@cpvo.europa.eu)

Francesco LUCCISANO, Delegation of the European Commission to the International Organizations in Geneva, 66, rue du Grand Pré, CH-1211 Geneva
(e-mail: Francesco.luccisano@ec.europa.eu)

CROATIE / CROATIA / KROATIEN / CROACIA

Ružica ORE-JURIĆ (Mrs.), Head of Plant Variety Protection and Registration, Institute for Seeds and Seedlings, Vinkovacka cesta 63c, HR-31 000 Osijek
(tel.: +385 31 275 715 fax: +385 31 275 701 e-mail: r.ore@zsr.hr)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

Ernesto RÍOS LÓPEZ, Director, Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV),
Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA), Calle Alfonso XII, No. 62,
E-28014 Madrid

(tel.: +34 91 3478232 fax: +34 91 3476703 e-mail: ernesto.rios@mapa.es)

Luis SALAICES, Jefe de Área del Registro de Variedades, Oficina Española de Variedades
Vegetales (OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA), Calle
Alfonso XII, No. 62, 2a Planta, E-28014 Madrid

(tel.: +34 91 3476712 fax: + 34 91 3476703 e-mail: luis.salaices@mapa.es)

ESTONIE / ESTONIA / ESTLAND / ESTONIA

Renata TSATURJAN (Ms.), Chief Specialist, Plant Production Bureau, Ministry of
Agriculture, 39/41 Lai Street, 15056 Tallinn

(tel.: +372 625 6507 fax: +372 625 6200 e-mail: renata.tsaturjan@agri.ee)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA /
VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Karen M. HAUDA (Mrs.), Attorney-Advisor, Office of International Relations, U.S. Patent
and Trademark Office (USPTO), Madison Building, West Wing, 600 Dulany Street,
MDW 10A60, Alexandria VA 22314

(tel.: +1 571 272 8474 fax: + 1 571 273 0085 e-mail: karen.hauda@uspto.gov)

Paul M. ZANKOWSKI, Commissioner, Plant Variety Protection Office, USDA National
Agricultural Library (NAL), 10301, Baltimore Ave., Beltsville MD 20832

(tel.: +1 301 504 5518 fax: + 1 301 504 5291 e-mail: paul.zankowski@usda.gov)

Kitisri SUKHAPINDA (Ms.), Patent Attorney, Office of Intellectual Property and
Enforcement, U.S. Patent and Trademark Office (USPTO), Madison Building, West Wing,
600 Dulany Street, MDW 10A60, Alexandria VA 22314

(tel.: +1 571 272 9300 fax: + 1 571 273 0085 e-mail: kitisri.sukhapinda@uspto.gov)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA

Matti PUOLIMATKA, Head, Unit for Seed Testing and Organic Control, Finnish Food
Safety Authority (Evira), Tampereentie 51, FIN-32200 Loimaa

(tel.: +358 20 772530 fax: + 358 20 7725318 e-mail: matti.puolimatka@evira.fi)

FRANCE / FRANCE / FRANKREICH / FRANCIA

Robert TESSIER, Chef de Bureau, Bureau de la sélection végétale et des semences, Ministère
de l'agriculture et de la pêche, DGPEI, 3, rue Barbet de Jouy, F-75349 Paris 07 SP

(tel.: +33 1 49554579 fax: + 33 1 49555075 e-mail: robert.tessier@agriculture.gouv.fr)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

Marta POSTEINER-TOLDI (Mrs.), Vice-President, Hungarian Patent Office, Garibaldi u. 2, H-1054 Budapest

(tel.: +36 1 311 4841 fax: + 36 1 302 3822 e-mail: marta.posteinerne@hpo.hu)

Csaba BATICZ, Legal Officer, Hungarian Patent Office, Garibaldi u. 2, H-1054 Budapest

(tel.: +36 1 474 5764 fax: + 36 1 474 5965 e-mail: csaba.baticz@hpo.hu)

Ágnes Gyözöné SZENCI (Mrs.), Senior Chief Advisor, Department for Administration and Information Technology, Ministry of Agriculture and Regional Development, Kossuth Lajos tér 11, H-1055 Budapest

(tel.: +36 1 301 4308 fax: + 36 1 301 4668 e-mail: szencig@posta.fvm.hu)

IRLANDE / IRELAND / IRLAND / IRLANDA

Nicholas P. McGILL, Controller of Plant Variety Rights, National Crop Variety Evaluation Centre, Department of Agriculture and Food, Backweston Farm, Leixlip, Co. Kildare

(tel.: +353 1 630 2900 fax: + 353 1 628 0634 e-mail: nicholas.mcgill@agriculture.gov.ie)

ITALY / ITALIE / ITALIEN / ITALIA

Sergio ZANOTTI, Intern, Permanent Mission of Italy, 10, chemin de l'Impératrice, CH-1292 Pregny, Switzerland

(e-mail: rappoi.ginevra@esteri.it)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN

Satoshi ASANUMA, Director, Plant Variety Protection Office, Plant Variety Protection and Seed Division, Agricultural Production Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, 100-8950 Tokyo

(tel.: +81 3 3592 0305 fax: + 81 3 3502 6572 e-mail: satoshi_asanuma@nm.maff.go.jp)

Toru SEMBA, Deputy Director, Plant Variety Protection and Seed Division, Agricultural Production Bureau, 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8950

(tel.: +81 3 6744 2118 fax: + 81 3 3502 5301 e-mail: tooru_semba@nm.maff.go.jp)

KENYA / KENYA / KENIA / KENYA

John C. KEDERA, Managing Director, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Oloolua Ridge, P.O. Box 49592, Karen, Nairobi

(tel.: +254 20 3536171 fax: + 254 20 3536175 e-mail: director@kephis.org)

LETTONIE / LATVIA / LETTLAND / LETONIA

Sofija KALININA (Mrs.), Deputy Director, Plant Variety Testing Department, State Plant Protection Service, Ministry of Agriculture, Lubanas iela, 49, LV-1073 Riga

(tel.: +371 7365568 fax: + 371 7365571 e-mail: sofija.kalinina@vaad.gov.lv)

LITUANIE / LITHUANIA / LITAUEN / LITUANIA

Sigita JUCIUVIENE (Mrs.), Deputy Director, Lithuanian State Plant Varieties Testing Center, Smelio 8, LT-10324 Vilnius

(tel.: +370 5 234 3647 fax: + 370 5 234 1862 e-mail: sigita.juciuviene@avtc.lt)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Enriqueta MOLINA MACÍAS (Srta.), Directora Nacional, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación (SAGARPA), Av. Presidente Juárez, 13, Col. El Cortijo, Tlalnepantla, Estado de México 54000
(tel.: +52 55 3622 0667 fax: +52 55 3622 0670 e-mail: enriqueta.molina@sagarpa.gob.mx)

MOLDOVA / MOLDOVA / MOLDAU / MOLDOVA

Vasile POJOGA, President, State Commission for Crops Variety Testing and Registration, Stefan cel Mare str. 162, C.P. 1873, MD-2004 Kishinev
(tel.: +373 22 220300 fax: + 373 22 211 537 e-mail: csispmd@yahoo.com)

NORVÈGE / NORWAY / NORWEGEN / NORUEGA

Veslemoy-Susanne GUNDERSEN FAAFENG (Ms.), Legal Advisor, Royal Ministry of Agriculture, Akersgt. 059, P.O. Box 8007 Dep, N-0030 Oslo
(tel.: +47 2 2249277 fax: +47 22242753 e-mail: veslemoy.faafeng@lmd.dep.no)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher J. BARNABY, Assistant Commissioner of Plant Variety Rights / Examiner, Plant Variety Rights Office (PVRO), 205 Victoria Street, P.O. Box 9241, Marion Square, Wellington 6141
(tel.: +64 3 962 6206 fax: + 64 3 962 6202 e-mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY / PARAGUAY

Luis Dario LÓPEZ, Jefe, Dpto. de Certificación de Semillas, Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), Dirección de Semillas (DISE), Gaspar Rodríguez de Francia No. 685, c/ Ruta Mariscal Estigarribia, San Lorenzo
(tel.: +595 21 582201 fax: +595 21 584645 e-mail: certificacion_semillas@senave.gov.py)

Blanca NÚÑEZ (Sra.), Dpto. de Protección y Uso de Variedades, Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas (SENAVE), Dirección de Semillas (DISE), Gaspar Rodríguez de Francia No. 685, c/ Ruta Mariscal Estigarribia, San Lorenzo
(tel.: +595 21 582201 fax: +595 21 584645 e-mail: dpuv@senave.gov.py)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Christianus M.M. VAN WINDEN, Account Manager Propagating Material, Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality, Postbus 20401, NL-2500 EK The Hague
(tel.: +31 70 378 4281 fax: + 31 70 378 6156 e-mail: c.m.m.van.winden@minlnv.nl)

Krieno Adriaan FIKKERT, Head and Secretary, Board for Plant Varieties (Raad voor Plantenrassen), Postbus 27, NL-6710 BA Ede
(tel.: +31 318 822 580 fax: + 31 318 822 589 e-mail: k.a.fikkert@minlnv.nl)

Louisa VAN VLOTEN-DOTING (Mrs.), Chairperson, Board for Plant Varieties (Raad voor Plantenrassen), Postbus 27, 6710 BA Ede
(tel.: +31 318 822 580 fax: +31 318 822 404 e-mail: l.vanvloten-doting@minlnv.nl)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Edward S. GACEK, Director General, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU),
PL-63-022 Slupia Wielka
(tel.: +48 61 285 2341 fax: + 48 61 285 3558 e-mail: e.gacek@coboru.pl)

Marcin BEHNKE, Vice Director General, Research Centre for Cultivar Testing (COBORU),
PL-63-022 Slupia Wielka
(tel.: +48 61 2852341 fax: + 48 61 2853558 e-mail: m.behnke@coboru.pl)

Julia BORYS (Ms.), Head, DUS Testing Department, Research Centre for Cultivar Testing
(COBORU), PL-63-022 Slupia Wielka
(tel.: +48 61 285 2341 fax: + 48 61 285 3558 e-mail: j.borys@coboru.pl)

PORTUGAL / PORTUGAL / PORTUGAL / PORTUGAL

Paula CARVALHO (Mrs.), Head, Seeds, Varieties and Genetic Resources Unit, DGADR,
Edificio 2, Tapada da Ajuda, P-1349-018 Lisboa
(tel.: +351 21 3613229 fax: + 351 21 3613222 e-mail: pcarvalho@dgpc.min-agricultura.pt)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA /
REPÚBLICA DE COREA

CHOI Keun-Jin, Senior Examiner, Korean Seed and Variety Service, Ministry of Agriculture
and Forestry, Jungangno 328 (433 Anyang 6-Dong), Manan-gu, Anyang-Si, Anyang City,
Kyunggi do 430-016
(tel.: +82 31 467 0190 fax: + 82 31 467 0161 e-mail: kjchoi@seed.go.kr)

PARK Chan-Woong, DUS Examiner, Variety Testing Division, National Seed Management
Office (NSMO), Jungangno 328 (433 Anyang 6-Dong), Manan-gu, Anyang-Si,
Gyeonggi do 430-016
(tel.: +82 31 273 4146 fax: + 82 31 203 7431 e-mail: chwopark@seed.go.kr)

Mingeong YOO (Ms.), Examiner, Korean Intellectual Property Office (KIPO), 130 Seonsaro,
Seo-gu, Daejeon Metropolitan City 302-701
(tel.: +82 42 481 8414 fax: + 82 42 472 3514 e-mail: poppyliu@yahoo.co.kr)

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE / DOMINICAN REPUBLIC /
DOMINIKANISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA DOMINICANA

Luz Adelma GUILLÉN (Sra.), Encargada de la Oficina de Seguimiento a la Reforma y
Modernización del Sector Agropecuario, Secretaría de Estado de Agricultura, Km 6.5 Autopis
Duarte, Jardines del Norte, Santo Domingo , D.N.
(tel.: 809 533 7522 ext. 4815 fax: 809 533 5312 e-mail: laguillen@iica.org)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK /
REPÚBLICA CHECA

Ivan BRANŽOVSKY, Chief Specialist, Plant Commodities Department, Ministry of
Agriculture, Tesnov 17, 11705 Praha 1
(tel.: +420 2 2181 2693 fax: + 420 2 2181 2951 e-mail: ivan.branzovsky@mze.cz)

Daniel JUREČKA, Director, Plant Production Section, Central Institute for Supervising and
Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Hroznová 2, 656 06 Brno
(tel.: +420 543 548 210 fax: +420 543 217 649 e-mail: daniel.jurecka@ukzuz.cz)

Radmila SAFARIKOVA (Mrs.), Head, National Plant Variety Office, Central Institute for
Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), Hroznová 2, 656 06 Brno
(tel.: +420 543 548 221 fax: + 420 543 212 440 e-mail: radmila.safarikova@ukzuz.cz)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMÄNIEN / RUMANIA

Adriana PARASCHIV (Mrs.), Head, Agricultural Division, State Office for Inventions and
Trademarks (OSIM), 5, Str. Ion Ghica, Sector 3, 030044 Bucarest
(tel.: +40 21 3155698 fax: +40 21 312 3819 e-mail: adriana.paraschiv@osim.ro)

Mihaela-Rodica CIORA (Mrs.), Head of Testing Department, State Institute for Variety
Testing and Registration, Ministry of Agriculture, Food and Forestry, 61, Marasti, Sector 1,
011464 Bucarest
(tel.: +40 213 177442 fax: + 40 213 177442 e-mail: mihaela_ciora@yahoo.com)

Oana MARGINEANU (Ms.), Head of Legal Bureau, Legal and International Cooperation
Division, State Office for Inventions and Trademarks (OSIM), Str. 5, Ion Ghica, Sector 3,
030044 Bucarest
(tel.: +40 21 312 1327 fax: + 40 21 312 3819 e-mail: oana.margineanu@osim.ro)

Maria Camelia MIREA (Mrs.), Examiner, State Office for Inventions and Trademarks
(OSIM), 5, Str. Ion Ghica, Sector 3, P.O.Box 52, 030044 Bucarest
(tel.: +40 21 3155698 fax: +40 21 3123819 e-mail: mirea.camelia@osim.ro)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH /
REINO UNIDO

Siobhán COSTELLO (Miss), Head of Policy Unit, Plant Variety Rights Office and Seed
Division, Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), White House
Lane, Huntingdon Road, Cambridge CB3 0LF
(tel.: +44 1223 342359 fax: +44 1223 342386 e-mail: siobhan.costello@defra.gsi.gov.uk)

Elsbeth NICOL (Mrs.), UK Administrator, Plant Variety Rights Office and Seed Division,
DEFRA, Whitehouse Lane, Huntingdon Road, CB3 0LF Cambridge
(tel.: +44 1223 342322 fax: + 44 1223 342386 e-mail: elspeth.nicol@defra.gsi.gov.uk)

SINGAPOUR / SINGAPORE / SINGAPUR / SINGAPUR

Andrian Choong Yee CHIEW, Senior Assistant Director, Intellectual Property Office of
Singapore (IPOS), # 04.01 Plaza by the Park, 51 Bras Basah Road, Singapore 189554
(tel.: +65 6330 2789 fax: + 65 6339 0252 e-mail: adrian_chiew@ipos.gov.sg)

SLOVAQUIE / SLOVAKIA / SLOWAKEI / ESLOVAQUIA

Bronislava BÁTOROVÁ (Mrs.), National Coordinator, Senior Officer, Department of Variety Testing, Central Controlling and Testing Institute in Agriculture (ÚKSÚP), Akademická 4, SK-949 01 Nitra
(tel.: +421 37 655 1080 fax: + 421 37 652 3086 e-mail: bronislava.batorova@uksup.sk)

SLOVÉNIE / SLOVENIA / SLOWENIEN / ESLOVENIA

Joze ILERSIC, Secretary, Phytosanitary Administration, Einspielerjeva 6, SLO-1000 Ljubljana
(tel.: +386 1 3094 396 fax: + 386 1 3094 335 e-mail: joze.ilersic@gov.si)

SUÈDE / SWEDEN / SCHWEDEN / SUECIA

Carl Johan LIDÈN, Head, Department for Crop Production and Environment, Swedish Board of Agriculture, S-551 82 Jönköping
(tel.: +46 36 155030 fax: + 46 36 710555 e-mail: carljohan.liden@sjv.se)

SUISSE / SWITZERLAND / SCHWEIZ / SUIZA

Hans DREYER, Leiter Sektion Zertifizierung, Pflanzen- und Sortenschutz, Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Bern
(tel.: +41 31 322 2692 fax: +41 31 322 2634 e-mail: hans.dreyer@blw.admin.ch)

Manuela BRAND (Frau), Leiterin, Büro für Sortenschutz, Sektion Zertifizierung, Pflanzen- und Sortenschutz, Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Bern
(tel.: +41 31 322 2524 fax: + 41 31 322 2634 e-mail: manuela.brand@blw.admin.ch)

Eva TSCHARLAND (Frau), Juristin, Sektion Zertifizierung, Pflanzen- und Sortenschutz, Bundesamt für Landwirtschaft, Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Bern
(tel.: +41 31 322 2594 fax: + 41 31 323 5455 e-mail: eva.tscharland@blw.admin.ch)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Mares HAMDÍ, Directeur général, Direction générale des affaires juridiques et foncières, Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, 30, rue Alain Savary, 1002 Tunis
(tel.: +216 71 842 317 fax: + 216 71 784 419 e-mail: mares_hamdi@yahoo.fr)

Tarek CHIBOUB, Directeur de l'homologation et du contrôle de la qualité, Direction générale de la protection et du contrôle de la qualité des produits agricoles, Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques, 30, rue Alain Savary, 1002 Tunis
(tel.: +216 71 800419 fax: + 216 71 784419 e-mail: tarechib@yahoo.fr)

TURQUIE / TURKEY / TÜRKEI / TURQUÍA

Kamil YILMAZ, Director, Variety Registration and Seed Certification Centre, Ministry of Agriculture and Rural Affairs, P.O. Box 107, 06172 Yenimahalle - Ankara
(tel.: +90 312 315 8874 fax: + 90 312 315 0901 e-mail: kyilmaz@tagem.gov.tr)

Yesim BAYKAL (Mrs.), Counsellor, Permanent Mission of Turkey to the WTO, Case postale 1837, CH-1215 Geneva 15, Switzerland
(tel.: +41 22 791 70 10 fax: +41 22 791 70 20 e-mail: mission.turkey-wto@ties.itu.int)

URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY / URUGUAY

Enzo BENECH BOUNOUS, Presidente, Instituto Nacional de Semillas (INASE),
Cno. Bertolotti s/n y R-8 Km 29, Pando, 91001 Canelones
(tel.: +598 2 288 7099 fax: + 598 2 288 7077 e-mail: ebenech@inase.org.uy)

Lucia TRUCILLO (Sra.), Ministro, Misión permanente, 65, rue de Lausanne,
CH-1202 Ginebra, Suiza
(tel.: +41 22 736 3307 fax: +41 22 833 3742 e-mail: lucia.trucillo@urugi.ch)

VIET NAM / VIET NAM / VIETNAM / VIET NAM

Pham Dong QUANG, Deputy Director, Department of Crop Production, Ministry of
Agriculture and Rural Development (MARD), No. 2 Ngoc Ha Street, Badinh, Hanoi
(tel.: +84 4 7345831 fax: + 84 4 7344967 e-mail: phamdongquang@gmail.com)

Thanh Minh NGUYEN, Senior Officer, Plant Variety Protection Office, Ministry of
Agriculture and Rural Development (MARD), 2 Ngoc Ha Street, Ba Dinh, Hanoi
(tel.: +84 4 8435182 fax: + 84 4 7342844 e-mail: minh_pvp@yahoo.com)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

ALGÉRIE / ALGERIA / ALGERIEN / ARGELIA

Ali MATALLAH, Directeur, Affaires juridiques et de la réglementation, Ministère
l'agriculture et du développement rural, B.P. 43, Hassan Badi, El Harrach, 8791 Alger
(tel.: +213 21 74 64 06 fax: + 213 21 42 93 51 e-mail: alidajr2002@yahoo.fr)

ÉGYPTE / EGYPT / ÄGYPTEN / EGIPTO

Salah MOAWED, Head, Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC),
Ministry of Agriculture and Land Reclamation, 8 Gamaa Street, Giza, 12211, Cairo
(tel.: +202 35720839 fax: + 202 3575998)

Gamal Eissa ATTYA, Head, Plant Variety Protection Office, Central Administration for Seed
Testing and Certification (CASC), Ministry of Agriculture and Land Reclamation, 8 Gamaa
Street, Giza, 12211 Cairo
(tel.: +20 2 572 8962 fax: +20 2 571 8562 e-mail: gamal_attya@hotmail.com)

GRÈCE / GREECE / GRIECHENLAND / GRECIA

Nilolaos STEFANIDIS, Head, Directorate for Propagating Material, 2, Acharnon Street,
GR-10176 Athens
(tel.: +30 210 212 4109 fax: +30 210 212 4137 e-mail: ax2u056@minagric.gr)

Evangelos ZANGILIS, Head, Section on Propagating Material of Vegetable and Ornamental
Plants, Ministry of Agriculture, 2, Acharnon Street, GR-10176 Athens
(tel.: +30 210 212 4102 fax: +30 210 212 4137 e-mail: ax2u056@minagric.gr)

GUATEMALA / GUATEMALA / GUATEMALA / GUATEMALA

Ligia GALINDO (Srta.), Consejera, Misión Permanente, 35-37, avenue Giuseppe Motta, CH-1202 Ginebra, Suiza
(tel.: +41 22 730 1333 fax: +41 22 7301345 e-mail: ligia.mision@wtoguatemala.ch)

IRAQ / IRAQ / IRAK / IRAQ

Ahmed AL-NAKASH, Third Secretary, 28A, chemin de Petit-Saconnex, CH-1209 Geneva, Switzerland
(tel.: +41 22 918 0980 fax: +41 22 733 0326 e-mail: mission.iraq@ties.itu.int)

MONTÉNÉGRO / MONTENEGRO / MONTENEGRO / MONTENEGRO

Milomir MIHALJEVIC, Ambassador and Permanent Representative, Permanent Mission, 147, rue de Lausanne, CH-1202 Geneva, Switzerland
(tel: +41 22 7326680 fax: +41 22 7326682 e-mail: missionofmontenegro@bluewin.ch)

Zorka PRLJEVIC (Mrs.), Senior Advisor, Ministry of Agriculture, Forestry and Water Management of the Republic of Montenegro, Rimski trg 46, 81000 Podgorica
(tel.: +381 81 482 276 fax: +381 81 234 306 e-mail: zorkap@mn.yu)

Jovan JEKIC, Chief of Party, USAID WTO Accession Project, Ministry of Agriculture, Forestry & Water Management, WTO Accession Project, Knez Mihailova 10/11, 11000 Belgrade
(tel.: +381 11 3282 499 fax: +381 11 2638 357 e-mail: jovan@fry-wto.com)

SERBIE / SERBIA / SERBIEN / SERBIA

Mirjana MILOSEVIC (Ms.), Minister Assistant, Ministry of Agriculture, Forestry & Water Management, Nemanjina 22-24 st., 11124 Belgrade
(tel.: +381 21 362 1506 e-mail: m.milosevic@minpolj.sr.gov.yu)

Dragan DEDIC, Head, Plant Variety Registration and Protection Department, Ministry of Agriculture, Forestry & Water Management, Nemanjina 22-24, 11124 Belgrade
(tel.: +381 11 311 7317 fax: +381 11 260 2829 e-mail: ddedic@minpolj.sr.gov.yu)

Jovan VUJOVIC, Advisor, Plant Variety Registration and Protection Department, Ministry of Agriculture, Forestry and Water Management, Nemanjina 22-26, 11124 Belgrade
(tel.: +381 11 3117094 fax: +381 11 3117094 e-mail: jovanvujovic@minpolj.sr.gov.yu)

THAÏLANDE / THAILAND / THAILAND / TAILANDIA

Chutima RATANASATIEN (Mrs.), Senior Agricultural Scientist, Plant Varieties Protection Division, Department of Agriculture, Department of Agriculture, 50 Phahonyothin Road, Ladyao, Chatuchak, 10900 Bangkok
(tel.: +66 2 940 7214 fax: +66 2 561 4665 e-mail: chutima_ratanasatien@yahoo.com)

ZAMBIE / ZAMBIA / SAMBIA / ZAMBIA

Chulu Bruce SIMBUNJI (Mr.), Principle Seeds Officer, Seed Control and Certification Institute, P.O. Box 350199, Chilanga
(tel.: +260 1 278836 fax: +260 1 278836 e-mail: seedresearch@zamnet.zm)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS /
ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE (FAO) / FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE
UNITED NATIONS (FAO) / ERNÄHRUNGS- UND
LANDWIRTSCHAFTSORGANISATION DER VEREINTEN NATIONEN (FAO) /
ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA
ALIMENTACIÓN (FAO)

Nuria URQUÍA (Ms.), Seed and Plant Genetic Resources Officer, Plant Production and Protection Division, Agricultural Department, Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), Viale delle Terme di Caracalla s/n, 00100 Rome, Italy
(tel.: +39 06 57053751 fax: +39 06 57056347 e-mail: nuria.urquia@fao.org)

ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE (AIPPI) / INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR THE
PROTECTION OF INTELLECTUAL PROPERTY (AIPPI) /
INTERNATIONALE VEREINIGUNG FÜR DEN SCHUTZ DES GEISTIGEN
EIGENTUMS (AIPPI) / ASOCIACIÓN INTERNACIONAL PARA LA PROTECCIÓN DE
LA PROPIEDAD INTELECTUAL (AIPPI)

Thomas BOUVET, Member Q114: Biotechnology (including plant varieties), Véron & Associés, 53, avenue Maréchal Foch, F-69006 Lyon, France
(tel.: +33 4 7269 3930 fax: +33 4 7269 3949 e-mail: thomas.bouvet@veron.com)

ASSOCIATION DES OBTENTEURS HORTICOLES EUROPÉENS (AOHE) /
ASSOCIATION OF EUROPEAN HORTICULTURAL BREEDERS (AOHE) /
VERBAND EUROPÄISCHER GARTENBAUZÜCHTER (AOHE) /
ASOCIACIÓN DE OBTENTORES HORTÍCOLAS EUROPEOS (AOHE)

Alain MEILLAND, Président, Association des Obtenteurs Horticoles Européens (AOHE), Meilland International, Meilland International, 59, chemin des Nielles, F-06600 Antibes, France
(tel.: +33 494 500325 fax: + 33 494 479829 e-mail: licprot@meilland.com)

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES
ORNAMENTALES ET FRUITIÈRES DE REPRODUCTION ASEXUÉE (CIOPORA) /
INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF ASEXUALLY REPRODUCED
ORNAMENTAL AND FRUIT-TREE VARIETIES (CIOPORA) /
INTERNATIONALE GEMEINSCHAFT DER ZÜCHTER VEGETATIV
VERMEHRBARER ZIER- UND OBSTPFLANZEN (CIOPORA) /
COMUNIDAD INTERNACIONAL DE OBTENTORES DE VARIEDADES
ORNAMENTALES Y FRUTALES DE REPRODUCCIÓN ASEXUADA (CIOPORA)

Edgar KRIEGER, Executive Secretary, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Ornamental and Fruit-Tree Varieties (CIOPORA), Postfach 13 05 06, DE-20105 Hamburg, Germany
(tel.: +49 40 555 63 702 fax: + 49 40 555 63 703 e-mail: info@ciopora.org)

Alain MEILLAND, Vice-President, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Ornamental and Fruit-Tree Varieties (CIOPORA), Meilland International, 59, chemin des Nielles, F-06600 Antibes, France
(tel.: +33 494 500325 fax: + 33 494 479829 e-mail: licprot@meilland.com)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Bernard LE BUANEC, Secretary General, International Seed Federation (ISF), 7, chemin du Reposoir, CH-1260 Nyon, Switzerland
(tel.: +41 22 365 4420 fax: + 41 22 365 4421 e-mail: isf@worldseed.org)

Juan Carlos MARTÍNEZ GARCÍA, Intellectual Property Manager, DISASEM, S.L., c/Tarbes 10, Entlo., E-22005 Huesca, Spain
(tel.: +34 976 212197 fax: +34 974 31581 e-mail: jcm@martinezvisus.com)

SEED ASSOCIATION OF THE AMERICAS (SAA)

Miguel RAPELA, Director, Intellectual Property Committee, Reconquista 661, 1er Piso, C1003ABM, Buenos Aires, Argentine
(tel.: +54 11 45160070 e-mail: miguelrap@speedy.com.ar)

IV. BUREAU DE L'OMPI / OFFICE OF WIPO /
BÜRO DER WIPO / OFICINA DE LA OMPI

Philippe FAVATIER, Director, Finance Department, General Affairs and Administration Sector, World Intellectual Property Organization

V. BUREAU / OFFICE / VORSITZ / OFICINA

Doug WATERHOUSE, President of the Council of UPOV
Keun-Jin CHOI, Vice-President of the Council of UPOV

VI. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV /
BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Rolf JÖRDENS, Vice Secretary-General
Peter BUTTON, Technical Director
Raimundo LAVIGNOLLE, Senior Counsellor
Makoto TABATA, Senior Counsellor
Yolanda HUERTA (Mrs.), Senior Legal Officer

[L'annexe II suit/
Annex II follows/
Anlage II folgt/
Sigue el Anexo II]

ANNEXE II

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est un honneur pour la République dominicaine que de prendre place à cette session parmi les pays membres de l'UPOV.

Même si depuis l'Acte de 1978 le pays, et surtout les autorités en rapport avec le domaine des semences, voyait bien la nécessité d'adhérer à cet organisme, cela n'avait pas été possible jusqu'à aujourd'hui. Le processus d'adhésion a été engagé parce que l'une des conditions préalables que nous devons remplir pour que prenne effet l'accord de libre-échange entre les États-Unis d'Amérique et l'Amérique centrale – CAFTA-RD pour la République dominicaine – était d'appartenir à l'UPOV.

La procédure d'adhésion a été accomplie en moins d'un an, grâce au Secrétariat et au Service juridique de l'Union, qui a tout moment ont apporté leur appui à l'équipe technique chargée de rédiger la loi conforme à l'Acte de 1991 et de la présenter au Congrès national.

Le secteur agricole de notre pays s'est toujours montré méfiant à l'égard de tout ce qui touchait au CAFTA-RD, par crainte généralisée d'une perte de marché, tant intérieur qu'extérieur. Aujourd'hui, les indicateurs montrent que le secteur qui bénéficie le plus de cet accord est le secteur agricole et que la loi sur la protection des droits des obtenteurs de variétés végétales constitue une garantie pour les investissements à réaliser en contrepartie des recherches et des innovations dans l'agriculture et l'élevage.

Grâce à cette loi, le pays reçoit déjà des demandes d'enregistrement de variétés obtenues localement et à l'étranger, émanant aussi bien de producteurs individuels que d'universités, comme dans le cas de cette recherche effectuée par un centre universitaire qui a pu obtenir des variétés améliorées d'avocat à partir de plusieurs des meilleurs matériels locaux, en vue de leur commercialisation à l'exportation.

La loi constitue, en outre, un frein à la perte de ressources phytogénétiques – le pays en a déjà perdu beaucoup – et une incitation à l'amélioration variétale dominicaine.

Le Secrétariat d'État à l'agriculture, chargé d'administrer la loi qui protège les droits des obtenteurs, prévoit la mise en place d'un cours de formation à la protection des obtentions végétales, afin que le pays dispose de ressources humaines suffisantes, formées et à jour dans ce domaine; par ailleurs, nous proposons d'accueillir toute manifestation internationale qu'il plairait à l'UPOV de tenir en République dominicaine.

Nous réitérons nos remerciements au Bureau de l'Union, qui a joué un rôle décisif dans notre adhésion. De même, nous sommes reconnaissants aux honorables délégations du Mexique, de la Colombie et de l'Argentine de la coopération qu'elles nous ont apportée pendant cette procédure.

Je vous remercie.

[L'annexe III suit]

ANNEXE III

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE

Monsieur le Président,
Honorables membres,
Mesdames, Messieurs,

La délégation de la Turquie est honorée et tient à exprimer son plaisir d'adhérer à l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales et de devenir ainsi membre de cette famille planétaire. Permettez-moi de vous transmettre les sentiments chaleureux et sincères de mes collègues qui travaillent à la protection et à l'enregistrement des variétés végétales.

La loi turque sur la protection des variétés végétales a été promulguée par la Grande Assemblée nationale en janvier 2004 et elle est entrée immédiatement en vigueur. Les deux règlements consécutifs portant respectivement sur "la protection du droit d'obtenteur" et "l'exception en faveur de l'agriculteur" ont été publiés par le Ministère de l'agriculture. En avril 2004, la Turquie a demandé l'avis du Conseil de l'UPOV. Après l'avis positif émis par celui-ci, la Grande Assemblée nationale a, en mars de cette année, ratifié l'Acte de 1991 de la "Convention pour la protection des obtentions végétales". Puis le Gouvernement turc a déposé son instrument d'adhésion à l'Union et, finalement, la Turquie a été acceptée en tant que membre de l'UPOV.

Nous considérons cela comme une avancée importante dans ce domaine pour notre pays ainsi que pour la région. En Turquie, le Ministère de l'agriculture a en charge la mise en œuvre des lois et règlements de protection des variétés végétales. La Direction générale du contrôle et de la protection reçoit et évalue les demandes, tandis que le Centre d'enregistrement des variétés et de certification des semences, l'organisme chargé des examens techniques, effectue les examens DHS et remplit d'autres missions techniques. À l'heure actuelle, les règlements et services turcs relatifs à la protection des variétés végétales couvrent 61 espèces différentes.

Mesdames et Messieurs les délégués,

Avant de conclure, j'aimerais remercier l'administration et le personnel de l'UPOV pour le soutien constant et l'aide précieuse qu'ils nous ont apportés pendant la procédure d'adhésion à la Convention ainsi que pour toute l'assistance et l'appui qui nous ont été fournis. Nous ne doutons pas que cette coopération étroite et ce soutien mutuel vont se poursuivre dans la période d'application de la Convention.

Je tiens également à adresser nos remerciements sincères et à exprimer notre gratitude aux experts des pays membres qui ont partagé des informations et des données d'expérience avec la Turquie.

Je vous remercie.

[Fin de l'annexe III et du document]